



**EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE D'AUTORISATION
DE TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE**

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **DP 94078 25 00178** du
Une autorisation de déclaration préalable a été délivrée à

Domicilié (e) HURault Victorien
73 avenue Barbes
94100 Saint Maur Des Fosses

En vue de la réalisation : Dans le cadre du programme d_isolation de façade mené par SNCF Réseau, remplacement des menuiseries actuelles par de nouvelles équipées de vitrage acoustique. La menuiserie actuelle en PVC blanc sera remplacée par une nouvelle menuiserie en aluminium gris afin de conserver l'homogénéité de la façade

Sur un terrain sis 142 rue de Paris
Cadastré AO114

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le

26 DEC. 2025

Pour le Maire, par délégation,
La 5^{ème} Adjointe au Maire,

Rajae EL MERNISSI



PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,

Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges, certifions que
l'extrait d'affichage d'une autorisation de déclaration préalable ayant fait l'objet de la décision municipale n°
DP 94078 25 00178 du **26 DEC. 2025** a été affichée en Mairie du _____ au _____ conformément
aux textes en vigueur.

Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,